

Le procès de l'accident de passage à niveau de Millas

Cinq ans de prison, dont un an ferme, ont été requis contre la conductrice du bus responsable de l'accident de passage à niveau de Millas dans lequel six enfants avaient été tués en décembre 2017. Lors du procès début octobre 2022, le procureur précise "qu'elle a commis des fautes de conduite qui sont la conséquence de son INATTENTION".

Seule la conductrice est poursuivie or un accident a toujours plusieurs causes et la mission des divers services publics est d'agir sur les diverses causes pour éviter que d'autres accidents similaires se produisent.

Une sanction appliquée à la conductrice par la justice pour inattention est l'une des réponses des pouvoirs publics, elle vise la cause "conducteur" : c'est un message envoyé à tous les autres conducteurs : "ne soyez pas inattentifs, sinon prison". La justice a rempli sa mission, les autres pouvoirs publics doivent remplir la leur, en particulier en définissant les règles de signalisation pertinentes afin que la signalisation à destination des conducteurs soit bien perçue et bien comprise par eux, mieux perçue et mieux comprise que la signalisation abstruse actuelle contraire aux codes préexistants dans le mental et la logique des conducteurs.

Le plus grave illogisme est le fait que le feu rouge soit clignotant car tous les conducteurs considèrent, car on le leur a enseigné s'agissant du feu orange, que le clignotement "signifie que les conducteurs peuvent passer, mais avec une prudence particulière" (terme de la Convention de Vienne) et il est aberrant de penser que l'on peut imprimer dans la tête des automobilistes que la règle soit différente pour le feu orange et pour le feu rouge, d'autant plus que ces deux couleurs rouge et orange sont très voisines et qu'on ne peut sentir la différence que lorsqu'elles sont côte à côte ou s'allument successivement dans les caissons de feux tricolores. En fait, ce feu intermédiaire qualifié actuellement d'orange s'est, au cours des ans, très éloigné du feu qualifié de jaune dans le Code de la route.

L'observation montre que les conducteurs n'interprètent pas le rouge clignotant comme un signal d'arrêt mais uniquement comme « attention la barrière va se fermer ».

Le feu rouge clignotant ne convient donc pas pour faire arrêter les automobilistes aux passages à niveau : il faut employer le feu rouge FIXE qui est bien compris par les automobilistes car ils le voient quotidiennement aux feux tricolores en ville, et ils le respectent. Dans tous les autres domaines : fluvial pour les bateaux, ferroviaire pour les trains, métro, c'est le rouge fixe qui est utilisé.

D'ailleurs la *Convention de Vienne des Nations Unies sur la Signalisation Routière* prévoit bien cette possibilité de rouge fixe dans son article 33 pour les passages à niveau munis de barrières : *Les feux rouges clignotants peuvent être complétés ou remplacés par un signal lumineux du système tricolore rouge-jaune-vert, ou par un tel signal dans lequel manque le feu vert, si d'autres signaux lumineux tricolores se trouvent sur la route peu avant le passage à niveau ou si le passage à niveau est muni de barrières.*

Le remplacement du feu rouge clignotant par un feu rouge fixe permettra ainsi que le signal soit bien COMPRIS par le conducteur et il faut aussi qu'il soit bien PERÇU or les feux actuels ne sont pas assez visibles : trop petits et trop éloignés de la chaussée, parfois même placés en terrain adjacent.

Au total, la prescription sera donc quadruple : feu rouge fixe et non clignotant, feux de grosse taille, proches de la chaussée et répété à gauche ou en potence au dessus de la chaussée.

Jacques ROBIN - Ingénieur routier, accidentologue.

Auteur du site www.securite-routiere-plus.com

Vous trouverez page suivante deux photomontages des dispositions ci-dessus appliqués à deux accidents graves : Millas en 2017 (6 morts) et Avenay en 2019 (4morts)

Vous trouverez ci-après deux photomontages des dispositions ci-dessus appliqués à deux accidents graves : Millas en 2017 (6 morts) et Avenay en 2019 (4morts)



Je me tiens à votre disposition pour tous renseignements complémentaires et éventuellement pour produire un texte spécifique pour votre média.